

# Bulletin municipal

(819) 681-3372

MAI 2007

## RÉFECTION DE LA RUE AMHERST À SAINT-RÉMI

Le ministère des Transports du Québec a confirmé que les travaux de réfection de la rue Amherst débuteraient au mois d'août prochain, suite au congé de la construction. L'entrepreneur retenu sera connu avant la fin du mois de mai, suite à l'ouverture et à l'analyse des appels d'offre.

## POLYVALENTE CURÉ-MERCURE, GALA DES MERCURIADES

Comme à chaque année, la municipalité a accordé une somme de 100 \$ pour le Gala des Mercuriades de la Polyvalente Curé-Mercure, à Mont-Tremblant. Ce gala annuel vise à reconnaître les élèves qui se sont démarqués dans différents domaines au cours de l'année scolaire. M. Daniel Lampron représentera le conseil à cette soirée en plus d'y assister à titre de vice-président de la Commission scolaire des Laurentides.

## ENGAGEMENT D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Tel que prévu au budget 2007, le conseil embauche l'agence « Sécurité

Deux Rives ». Cette agence, qui travaille déjà dans quelques municipalités environnantes, agit à la demande de la municipalité sur différents plans. En plus d'être gardien de la paix, elle voit à la surveillance des lieux publics et à l'application de certains règlements durant les fins de semaines. Elle n'a pas les mêmes pouvoirs que les policiers mais elle peut faire intervenir la Sûreté du Québec en tout temps.

Le conseil municipal met à l'essai cette formule pour l'été 2007 et en évaluera la performance au cours de l'automne.

## VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AU COURS DE L'ÉTÉ

Le directeur général, M. Bernard Davidson, procédera à l'embauche de M. Alexandre Labelle de la firme d'urbanistes Millette-Légaré. Le mandat de M. Labelle sera de reprendre tous les dossiers dérogatoires inventoriés en 2006 et de mettre en œuvre, avec les propriétaires concernés, les mesures de correction nécessaires pour que les installations soient conformes. Afin de procéder à toutes les autorisations requises, M. Labelle agira à titre d'inspecteur adjoint.

**NOUVELLE CUEILLETTE DES  
ORDURES MÉNAGÈRES LE 1<sup>ER</sup>  
JUILLET PROCHAIN**

Tous les logements disposeront de deux bacs, le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le premier servira au recyclage, le second aux ordures régulières. Le coût de ces bacs est déjà inclus dans le budget 2007 de la municipalité. Cependant, tous les propriétaires en ont la responsabilité. Dans le cas de bris, vol ou tout autre situation ne permettant pas son utilisation, des frais de remplacement seront exigés.

On procédera à la distribution des bacs au cours du mois de juin. Un calendrier des cueillettes ainsi que certaines informations opérationnelles seront joints à l'envoi. La collecte des gros rebuts se fera quatre fois par année.

Quant aux déchets secs de type construction ou rénovation, le dépôt en tranchée ne sera plus disponible dans la municipalité puisque le ministère de l'Environnement exige sa fermeture pour le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Ceux qui procéderont à des rénovations ou des constructions devront utiliser des conteneurs loués ou disposer de leurs déchets dans un des trois sites recommandés par la MRC des Laurentides soit à Rivière-Rouge, Mont-Tremblant ou Sainte-Agathe. L'établissement d'un site de cueillette de matériaux de construction est du ressort de la MRC des Laurentides, suite à une autorisation du ministère de l'Environnement. Il est important de rappeler, qu'en 2005, les municipalités ont transféré cette compétence à la MRC.

Le conseil est convaincu du sens civique des contribuables et des gens d'affaires de la municipalité et que l'implantation de ce nouveau mode de cueillette sera un succès.

**BILAN DE L'ENTRETIEN DES  
CHEMINS D'HIVER 2006-2007  
PAR LE COMITÉ DE VOIRIE  
DE LA MUNICIPALITÉ**

Le comité de voirie dresse un bilan positif de l'entretien des chemins au cours de l'hiver 2006-2007. Sans connaître de fortes précipitations de neige, la saison a été marquée par beaucoup de pluie verglaçante. L'observation des points de référence que s'étaient fixés les responsables du comité de voirie a permis une meilleure évaluation de la situation.

L'analyse a fait ressortir que le moment le plus difficile fut le début du printemps prolongé de la fin mars à la fin avril. Une analyse des causes a permis de relever trois facteurs qui ont contribué au mauvais état de la chaussée, surtout sur les chemins gravelés : le transport lourd, trois périodes de gel et dégel sans possibilité d'entretien des chemins gravelés et l'effet à long terme de l'abat-poussière estival sur les conditions de dégel.

En mars, des avis ont été transmis aux camionneurs du secteur pour leur demander de maintenir le poids de leurs charges conforme aux règlements en vigueur durant la période de dégel. Dans un deuxième temps, les responsables de la voirie ont relevé qu'à certains endroits, l'épandage de calcium anti-poussière, en été, a eu un effet de

dégel par plaques, ce qui a occasionné plusieurs zones boueuses. Une partie de la solution à ce problème demeure, à moyen et long terme, un meilleur drainage et une modification du revêtement. Si, comme prévu, le programme d'infrastructures du gouvernement est disponible, certains travaux prioritaires pourront débuter cette année.

Quant aux précipitations de neige sur les chemins gravelés durant la période de dégel, elles demeureront toujours une situation à être évaluée à chaque printemps. Les personnes responsables consultées nous ont confirmé que les municipalités des Laurentides avaient toutes connu ce type de problèmes au cours du printemps 2007.

### **ÉPANDAGE D'UN NOUVEL ABAT-POUSSIÈRE**

Cette année, le directeur des travaux publics a opté pour l'épandage d'un nouvel abat-poussière, le chlorure de calcium XTRA 85 % qui donne, jusqu'à présent, d'excellents résultats. Une évaluation approfondie sera faite à la fin de la saison.

### **RECOMMANDATION FAVORABLE DU COMITÉ CONSULTATIF D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE EN VUE DE CHANGER LE NOM DE CANTON D'AMHERST**

Le CCHP recommande de modifier l'appellation de canton d'Amherst comme nom de la municipalité. Il base sa recommandation sur trois raisons historiques propres à la municipalité :

1) L'appellation « canton » pour désigner une municipalité est désuète et n'est presque plus utilisée. À titre d'exemple, en 1936, la municipalité du canton de Clyde est devenue la municipalité de La Conception. Dernièrement, canton Marchand et L'Annonciation sont devenues municipalité de Rivière-Rouge.

2) Le nom d'« Amherst », ancien général de l'armée britannique a laissé sa marque, selon les historiens, davantage par des actes de génocides et de racisme que par des victoires sur le champ de bataille. Ce débat de changement de nom a aussi présentement lieu pour le nom de la rue Amherst située au cœur de Montréal et ce, pour les mêmes raisons. Le nom d'une municipalité doit être emblématique et représentatif de son histoire, de son patrimoine ou de son territoire.

3) Le « canton d'Amherst » n'est plus représentatif du territoire de la municipalité. Les municipalités de Brébeuf et de Lac-des-Plages ont sur leur territoire, depuis plusieurs années, une partie du territoire du canton d'Amherst. Des portions des cantons de Clyde, de Labelle et d'Addington ont été annexées à la municipalité en 1993 et une partie du canton de Ponsonby en 1997, ce qui a eu pour effet de changer de beaucoup le territoire de la municipalité.

Le conseil a accepté cette recommandation avec une réserve. Il veut qu'une étude soit faite pour connaître les impacts d'un processus de changement de nom et que des informations soient recueillies auprès du ministère des Affaires municipales et des municipalités près de nous qui ont vécu ce changement.

Cependant, les noms de village ne seront pas touchés par cette démarche.

#### **INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR ET AU SERVICE DE GARDE**

L'inscription au camp de jour et au service de garde aura lieu mardi le 5 juin, à 19h00, au chalet des loisirs sur la rue McLaughlin.

#### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL À VENDÉE**

La prochaine séance du conseil se tiendra au centre communautaire Cyrille-Garnier à Vendée, le 11 juin à 19h30.

#### **UN RAPPEL SUR LA SURVEILLANCE DES CHIENS**

Nous vous rappelons que vous êtes tenus de garder votre chien dans les limites de votre propriété et de le tenir en laisse dans les endroits publics.

Bernard Lapointe, maire

#### **PRÉVENTION DES INCENDIES**

Le service d'incendie vise à améliorer continuellement le service mais votre collaboration est essentielle.

**Rappel :** Il vous faut un permis de brûlage pour tout feu extérieur dont la superficie est supérieure à 1 mètre X 1 mètre. Vous devez vous informer sur les interdictions de feux extérieurs. Trois panneaux sont installés sur le territoire de la municipalité et vous indiquent l'indice de danger. L'indice est toujours disponible quotidiennement sur le site internet de la SOPFEU.

#### **Entrées privées, chemins privés**

Plusieurs entrées privées et chemins privés ne sont pas accessibles aux véhicules d'urgence : vous devez prévoir un dégagement suffisant en hauteur et en largeur. La base du chemin doit être suffisamment solide pour supporter un véhicule lourd.

**Adresses civiques :** Il est très difficile de trouver rapidement certaines adresses. À plusieurs reprises, nous avons sollicité votre collaboration afin de bien identifier votre résidence pour faciliter l'accès rapide aux services d'urgence. **Ceci se veut un rappel afin d'améliorer la situation, s'il y a lieu.**

